

**PROCES-VERBAL**  
de la séance du Conseil communal  
du mercredi 3 février 2010

---

**N° 32 / 2006 - 2011**

**Présidence de M. Laurent Pellegrino**

1. Approbation du [procès-verbal de la séance du 2 décembre 2009](#).
2. Démission d'un Conseiller communal.
3. Démission d'un membre de la Commission des finances.
4. Election d'un membre à la Commission des finances.
5. Communications du Bureau.
6. Communications de la Municipalité.
7. Préavis de la Municipalité :
  - [N° 5/2.10](#) Demande d'un crédit de CHF 790'000.00 pour le changement de l'infrastructure serveur, le renouvellement des postes clients et la mise en place d'un concept d'archivage et d'un plan de récupération après sinistre;
  - [N° 6/2.10](#) Morges Gare-Sud – Approbation des conclusions de l'étude test.
8. Rapports de commissions :
  - [N° 1/2.10](#) Pétition concernant le terrain multisports du Petit-Dézaley;
  - [N° 2/2.10](#) Demande d'un crédit de CHF 75'000.00 pour le remplacement de la station de pompage du Parc des Sports;
  - [N° 7/2.10](#) Demande d'un crédit de CHF 150'000.00 pour l'étude de l'avant-projet de construction d'un parking souterrain sous les quais – Réponse à la motion du Groupe radical "Pour la réalisation d'un parking souterrain au Parc des Sports";
  - [N° 8/2.10](#) Demande d'un crédit de CHF 1'120'000.00 pour le remplacement et le renforcement des infrastructures communales au chemin de Saint-Roch, subside de l'Etablissement cantonal d'assurance incendie (ECA) non déduit;
  - [N° 9/2.10](#) Demande d'un crédit de CHF 600'000.00 pour le remplacement des conduites industrielles, la réhabilitation des collecteurs et la réfection du revêtement routier au chemin de Chaudabronnaz, subside de l'Etablissement cantonal d'assurance incendie (ECA) non déduit;
  - [N° 10/2.10](#) Demande d'un crédit de CHF 95'000.00 pour le réaménagement de la place de jeux à la rue des Fossés, subsides non déduits;
  - [N° 11/2.10](#) Règlement communal sur les conditions d'octroi de l'aide individuelle au logement.
9. Motion de la Commission des finances "Intensification de l'utilisation de la comptabilité analytique au sein de l'administration communale" – [Détermination de la Municipalité](#) et du Conseil communal.
10. Motion des Groupes libéral et radical "L'accueil parascolaire des enfants pour une commune

proactive" – Développement.

11. Motion Jean-Marc Pasche "Pour une étude sur l'utilisation optimale des énergies renouvelables à Morges, Cité de l'énergie" – [Développement](#).
12. Interpellation de la Commission des finances "Politique municipale en matière de sport" – [Réponse de la Municipalité](#).
13. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens.
14. Questions, vœux et divers.

Le Président apporte deux modifications à l'ordre du jour reçu par les Conseillers :

- Ajout d'un nouveau point N° 3 : Démission d'un membre de la Commission des finances.
- Ajout d'un nouveau point N° 4 : Election d'un membre à la Commission des finances.

L'ordre du jour ainsi modifié est accepté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Le Conseil siège à la demande de la Municipalité.

100 Conseillères et Conseillers ont été régulièrement convoqués.  
19 sont absents,  
**81 sont présents.**

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

Conseillères et Conseillers absents (**excusés**)

**Serge AUBERT, Marc BALLY, Richard BOUVIER, André CARRARA, Yvan CHRISTINET, Frederico DA CAMARA NERY, Brigitte DESPONDS-BATAILLARD, Christine GOLAY, Marlyse GOUMAZ-MATTHEY, Claire JAN, Fida KAWKABANI, Joan MERINO DE TIEDRA, Raul RAMIREZ, Jean-Jacques REGAMEY, Cédric SCHOPFER, Anne STERN-GRIN.**

Conseillères et Conseillers absents (**non excusés**)

**Benjamin BESSON, Mustapha CADIR, Okkes CADIR.**

#### DOCUMENTS EN MAIN DES CONSEILLERS

1. [Procès-verbal de la séance du 2 décembre 2009](#)
2. Communication de la Municipalité
  - [N° 3/2.10](#)                    *Municipalité en corps*  
Objet : Nouvelle direction au Théâtre de Beausobre et nouvelle cheffe du Service des finances.
3. Préavis de la Municipalité
  - [N° 5/2.10](#)                    *Municipalité en corps*  
Objet : Demande d'un crédit de CHF 790'000.00 pour le changement de l'infrastructure serveur, le renouvellement des postes clients et la mise en place d'un concept d'archivage et d'un plan de récupération après sinistre;
  - [N° 6/2.10](#)                    *Municipalité en corps*  
Objet : Morges Gare-Sud – Approbation des conclusions de l'étude test.
4. Rapports de commissions
  - [N° 1/2.10](#)                    *Direction de la jeunesse, sécurité sociale et espaces publics*  
Objet: Pétition concernant le terrain multisports du Petit-Dézaley;
  - [N° 2/2.10](#)                    *Direction de la jeunesse, sécurité sociale et espaces publics*  
Objet: Demande d'un crédit de CHF 75'000.00 pour le remplacement de la station de pompage du Parc des Sports;
  - [N° 7/2.10](#)                    *Municipalité en corps*

Objet: Demande d'un crédit de CHF 150'000.00 pour l'étude de l'avant-projet de construction d'un parking souterrain sous les quais – Réponse à la motion du Groupe radical "Pour la réalisation d'un parking souterrain au Parc des Sports";

[N° 8/2.10](#) *Direction des infrastructures et énergies*  
Objet: Demande d'un crédit de CHF 1'120'000.00 pour le remplacement et le renforcement des infrastructures communales au chemin de Saint-Roch, subside de l'Etablissement cantonal d'assurance incendie (ECA) non déduit;

[N° 9/2.10](#) *Direction des infrastructures et énergies*  
Objet: Demande d'un crédit de CHF 600'000.00 pour le remplacement des conduites industrielles, la réhabilitation des collecteurs et la réfection du revêtement routier au chemin de Chaudabronnaz, subside de l'Etablissement cantonal d'assurance incendie (ECA) non déduit;

[N° 10/2.10](#) *Direction de la jeunesse, sécurité sociale et espaces publics*  
Objet: Demande d'un crédit de CHF 95'000.00 pour le réaménagement de la place de jeux à la rue des Fossés, subsides non déduits;

[N° 11/2.10](#) *Direction de la jeunesse, sécurité sociale et espaces publics*  
Objet: Règlement communal sur les conditions d'octroi de l'aide individuelle au logement.

5. [Réponse de la Municipalité](#) à l'interpellation de la Commission des finances "Etude de Mme G. Chaves – Politique municipale en matière de sport" du 5 décembre 2009.
6. [Réponse écrite de la Municipalité](#) aux questions de M. Jean-Hugues Busslinger relatives aux délais de paiement pratiqués dans l'administration communale de Morges.

\*\*\*\*\*

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2009**

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité moins 1 abstention avec remerciements à son auteur.

2. **Démission d'un Conseiller communal**

Le Président a reçu la lettre de démission de **M. Joan MERINO DE TIEDRA**.

M. Merino de Tiedra est entré au Conseil en 2000. Il a participé à 39 commissions et en a présidé 8. Il a également participé aux commissions de gestion et des finances.

3. **Démission d'un membre de la Commission des finances**

Le Président a reçu la lettre de démission de la Commission des finances de **Mme Claire JAN**.

4. **Election d'un membre à la Commission des finances**

Le Président demande s'il y a des propositions.

Au nom du Groupe radical, Mme Dominique-Anne Kirchhofer présente la candidature de **M. Alain TROGER**.

Il n'y a pas d'autres propositions et M. Troger est élu tacitement, conformément à l'art. 41, al. 4 du Règlement du Conseil (RCC).

M. Alain Troger était suppléant à la Commission des finances. Suite à son élection comme membre de cette commission il faut élire un suppléant.

Le Président demande s'il y a des propositions.

Au nom du Groupe radical, Mme Dominique-Anne Kirchhofer présente la candidature de **Mme Florence MAGES**.

Il n'y a pas d'autres propositions et Mme Mages est élue tacitement, conformément à l'art. 41, al. 4 RCC.

## 5. Communications du Bureau

Les membres de la Commission des finances sont priés de se réunir après la séance auprès de M. le Municipal Eric Züger.

L'assemblée de commune est convoquée le dimanche 7 mars 2010 pour se prononcer sur :

### 3 sujets fédéraux

Objet N° 1	Arrêté fédéral du 25 septembre 2009 relatif à un article constitutionnel concernant la recherche sur l'être humain;
Objet N° 2	Initiative populaire du 26 juillet 2007 "Contre les mauvais traitements envers les animaux et pour une meilleure protection juridique de ces derniers (Initiative pour l'institution d'un avocat de la protection des animaux)";
Objet N° 3	Modification du 19 décembre 2008 de la Loi sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) (Taux de conversion minimal).

Le scrutin sera ouvert uniquement le dimanche 7 mars 2010 de 9h30 à 11h00. L'opération de dépouillement sera effectuée par les membres du bureau élargi.

Pétition demandant la modification des tarifs du réseau AJEMA : Le Conseil d'Etat a rendu sa décision concernant le recours déposé contre la décision du Conseil communal du 24 juin 2009. Pour rappel, le Conseil communal avait refusé d'entrer en matière en stipulant que cette pétition n'était pas de son ressort mais de celui du Conseil intercommunal de l'ARASMA.

Le Conseil d'Etat rappelle que les pétitions doivent être renvoyées à l'examen d'une commission qui doit proposer au Conseil communal soit sa prise en considération, soit son classement. La réponse du Conseil d'Etat est la suivante :

- Le recours déposé par Mme Mariela de La Torre est irrecevable,
- Le recours déposé par Mme Laure Jatton Sorce est admis,
- La décision du Conseil communal de Morges du 24 juin 2009, formalisée par la lettre du 29 juin 2009 du Président de ce Conseil est annulée,
- Un émoulement de CHF 1'000.00 est mis à la charge de la commune de Morges,
- L'avance de frais de CHF 500.00 effectuée par la recourante lui est restituée,
- La présente décision est notifiée par les soins de la Chancellerie d'Etat.

Le Conseil communal a la possibilité de faire recours à cette décision au Tribunal fédéral dans un délai de 30 jours. Néanmoins, le Président propose d'accepter la décision du Conseil d'Etat et de nommer une commission lors de la séance du 3 mars 2010.

**M. Eric DECOSTERD** regrette la parution d'articles de presse très critiques vis-à-vis du Conseil. Lors de la séance du 24 juin 2009, le Président a informé les Conseillers que le bureau avait reçu cette pétition, l'avait transmise au Conseil intercommunal de l'ARASMA et avait déjà informé les pétitionnaires dans ce sens. Lors de la séance du 2 septembre 2009, le Président a donné lecture d'une lettre recommandée du Service juridique du canton, dans laquelle les pétitionnaires mettaient en cause la décision du Conseil du 24 juin 2009. M. Decosterd se pose 2 questions :

- de quelle décision du Conseil communal parle-t-on ?
- à l'avenir, ne serait-il pas possible, pour des sujets aussi sensibles, de s'entourer de conseils (par exemple juridiques), ceci afin d'éviter ce genre de bévues ?

Au vote, le Conseil communal, **à une majorité évidente**, décide de nommer une commission qui sera chargée d'examiner cette pétition et de ne pas faire recours au Tribunal fédéral.

Au nom du Conseil communal de Morges, le Président présente des excuses aux pétitionnaires pour cette mauvaise interprétation du règlement.

Pétition demandant le soutien des autorités communales de Morges à la régularisation des sans-papiers : le 14 janvier 2010, le Président a reçu cette pétition en mains propres, de la part de M. Pierre Strauss, Président du collectif de soutien et de défense des "sans-papiers" de La Côte.

Cette requête sera renvoyée à l'examen préliminaire d'une commission.

## 6. Communications de la Municipalité

**Mme la Syndique Nuria GORRITE** annonce 3 communications verbales en plus de la communication écrite [N° 3/2.10](#).

**M. le Municipal Michel GRIVEL** se réfère au préavis [N° 16/6.07](#) déposé le 27 juin 2007 au Conseil communal concernant la construction de deux Centres de vie infantine à Sylvana et à la Gracieuse pour le développement de l'accueil et de la petite enfance à Morges.

Le chantier du CVE et archives à Sylvana est bien avancé. L'immeuble est déjà hors d'eau et les travaux du gros-œuvre sont bientôt terminés. Il sera mis en fonction pour la rentrée scolaire d'août 2010.

Concernant le CVE de la Gracieuse, le devis de ce projet a pu être consolidé par la mise en soumission des travaux de construction. Le rapport fourni par le Bureau de Benoit & Wagner, architectes à Lausanne, a permis à la Municipalité de constater que ce devis, ainsi consolidé, respecte le budget alloué avec la sécurité financière souhaitée.

Comme convenu, le rapport détaillé des architectes sera remis prochainement à la Commission des finances. Une information écrite sera présentée lors de la séance du Conseil communal du 3 mars 2010.

Les architectes prévoient le démarrage des travaux cet hiver. Le bâtiment sera terminé, en principe, pour la rentrée scolaire d'août 2011. Ces échéances respectent globalement le calendrier du préavis.

**M. le Municipal Michel GRIVEL** rappelle qu'un orage de grêle s'est abattu sur la région au milieu de l'après-midi du 23 juillet 2009.

Le territoire morgien n'a pas été épargné et d'importants dégâts, non seulement aux véhicules automobiles, mais également aux bâtiments ont été provoqués. Les dégâts causés au patrimoine communal s'élèvent à plus de CHF 500'000.00.

Des pourparlers sont actuellement en cours avec l'Etablissement cantonal d'assurance incendie et autres dommages afin de connaître le montant total de sa participation financière.

Des réparations provisoires ont été exécutées. Un préavis sera soumis lors de la séance du Conseil communal du mercredi 3 mars 2010 concernant les travaux définitifs.

**M. le Municipal Frédéric JOMINI** informe le Conseil que les restrictions de salage mises en place par le Canton, mais aussi par certaines villes, touchent également la commune de Morges.

Afin de maintenir tant soit peu les voies praticables et de limiter les quantités de sel épandu, la Voirie concentre le salage sur les routes principales avec lignes de transports publics ainsi que celles en pente. La priorité est également donnée pour les trottoirs ayant une forte pente.

L'Etat de Vaud utilise principalement le sable ou le gravier sur les routes de campagne où il s'évacue simplement dans la nature. Cette technique n'est pas adaptée en milieu urbain car elle nécessite, une fois la neige disparue, un balayage supplémentaire. En outre, ces produits remplissent les sacs de route et génèrent ainsi des frais supplémentaires. De plus, ce mode de faire a une efficacité toute relative. La commune de Morges donne la priorité au salage, même si celui-ci est réduit.

Bien souvent, ces perturbations sont limitées dans le temps et la situation revient rapidement à la normale sans avoir besoin de gaspiller le sel ou tout autre produit.

La Municipalité demande à chacune et chacun de faire preuve de la plus grande prudence et d'adapter sa façon de se déplacer aux conditions particulières d'enneigement et de verglas.

## 7. Préavis de la Municipalité

[N° 5/2.10](#) Demande d'un crédit de CHF 790'000.00 pour le changement de l'infrastructure serveur, le renouvellement des postes clients et la mise en place d'un concept d'archivage et d'un plan de récupération après sinistre.

Les commissaires sont Mmes et MM. :

<b>Eric BAUER</b>	<b>Michel BRAWAND</b>	<b>Cedric FAVRE</b>
<b>Bertrand GILLIARD</b>	<b>Lucien REY</b>	<b>Gennaro SCOTTI</b>

<b>Maria Grazia VELINI</b>		
----------------------------	--	--

[N° 6/2.10](#) Morges Gare-Sud – Approbation des conclusions de l'étude test.

Les commissaires sont Mmes et MM. :

<b>Laurent BEAUVERD</b>	<b>Roger CHRISTINAT</b>	<b>Jacques DUBOCHET</b>
<b>Cedric FAVRE</b>	<b>François HENRY</b>	<b>Joan MERINO DE TIEDRA</b>
<b>Valérie MERINO DE TIEDRA</b>	<b>Jean-Marc PASCHE</b>	<b>Alain TROGER</b>

#### **8. Rapports de commissions**

En préambule, il est demandé aux Présidents de commission qui n'auraient pas signé leur rapport de le faire en fin de séance auprès de M. Jean-Louis Jordan, huissier.

[N° 1/2.10](#) *Direction de la jeunesse, sécurité sociale et espaces publics*  
Objet: Pétition concernant le terrain multisports du Petit-Dézaley.

**M. Stéphane DEWARRAT**, Président de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport.

**Mme Claudine DIND-PERROCHET** remarque que la commission s'est réunie une seule fois le 25 mai 2009. Elle demande si, pendant l'été et l'automne 2009, de nouveaux problèmes sont apparus.

**Mme la Municipale Sylvie MOREL-PODIO** répond qu'il subsiste encore quelques conflits et que depuis cette date, à deux reprises, elle a dû rencontrer certains habitants du quartier. De l'avis du concierge du Collège du Petit-Dézaley, le climat est plus calme. Une rencontre est prévue avec M. Regamey, quelques jeunes et certains voisins pour réparer une haie qui a été endommagée. Une séance est également prévue au mois de juin.

#### **Au vote :**

**Les conclusions du rapport sont acceptées à une majorité évidente.**

Elles ont la teneur suivante :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES**

- vu la pétition concernant le terrain multisports du Petit-Dézaley,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **décide :**

- |   |
|---|
| 1. de classer la pétition concernant le terrain multisports du Petit-Dézaley. |
|---|

[N° 2/2.10](#) *Direction de la jeunesse, sécurité sociale et espaces publics*  
Objet: Demande d'un crédit de CHF 75'000.00 pour le remplacement de la station de pompage du Parc des Sports.

**M. Bertrand GILLIARD**, Président de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

La parole n'est pas demandée.

#### **Au vote :**

**Les conclusions du préavis sont acceptées à l'unanimité.**

Elles ont la teneur suivante :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES**

- vu le préavis de la Municipalité,

- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide :**

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 75'000.00 pour le remplacement de la station de pompage du Parc des Sports;
2. de dire ce montant sera amorti, en règle générale, en 10 ans, à raison de CHF 7'500.00 par année, à porter en compte dès le budget 2010.

N° 7/2.10

*Municipalité en corps*

Objet:

Demande d'un crédit de CHF 150'000.00 pour l'étude de l'avant-projet de construction d'un parking souterrain sous les quais – Réponse à la motion du Groupe radical "Pour la réalisation d'un parking souterrain au Parc des Sports".

**M. Christian SCHWAB**, Président de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport qui sont différentes de celles du préavis municipal. La conclusion N° 3 du préavis a été supprimée car la motion du Groupe radical "Pour la réalisation d'un parking souterrain au Parc des Sports" a été retirée en séance du Conseil communal le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

**Mme la Syndique Nuria GORRITE** relève que la Municipalité se rallie aux conclusions de la commission qu'elle tient à remercier pour la qualité de son travail. Cette étude a réuni l'ensemble des acteurs concernés, même si leurs attentes et désirs étaient parfois contradictoires. Le Bureau d'études CITEC a fourni un immense travail et a permis de trouver une solution consensuelle. Beaucoup de questions restent ouvertes, c'est la raison pour laquelle il est nécessaire de voter ce crédit d'étude afin de pouvoir poursuivre la réflexion. Morges doit continuer à être une ville attractive, dynamique sur le plan économique et à garantir une qualité de vie à ses habitants. Les conclusions de cette étude pourront apporter des éléments de réponse à ces préoccupations.

**M. Bertrand GILLIARD** estime prématuré de se lancer dans une telle étude alors que le Plan directeur des circulations n'est pas achevé. Il pense que le Conseil communal devrait pouvoir se prononcer sur les différentes alternatives à ce projet et accepter le principe des travaux induits, dans le cas présent, au moins la réalisation d'un parking à l'est de Morges. Il souligne également que le canton a refusé la construction d'un parking public dix fois moins cher sur la parcelle nord de la rue des Charpentiers et déplore l'incohérence de l'urbanisme vaudois.

Il demande à avoir un plan cohérent et complet de l'avenir de la ville de Morges avant de s'intéresser aux détails.

**Mme la Syndique Nuria GORRITE** répond que le Plan directeur des circulations est pratiquement terminé et a été soumis aux acteurs qui ont collaboré à cette étude. L'ensemble des réflexions concernant la problématique de la circulation et du stationnement a été étudié de manière simultanée.

Au nom de l'Entente Morgienne, **M. Eric DECOSTERD** remercie la Municipalité pour ses efforts de communication, l'engagement d'un consultant externe ayant probablement porté ses fruits.

Cependant, le Plan directeur des circulations mérite une communication plus précise. Le Conseil communal est amené à se prononcer sur des projets tels que Morges Gare-Sud ou la réalisation d'un parking souterrain sous les quais sans avoir pris connaissance de ce plan et de la politique de stationnement en ville qui en découle. Le forum qui s'est récemment tenu sur ce sujet a révélé les nombreuses interrogations et inquiétudes des commerçants du centre-ville et de la population morgienne. La mise à double sens des bus sur la rue Louis-de-Savoie ainsi que sur la rue de la Gare inférieure en fait partie.

L'Entente Morgienne estime qu'il y a un déficit important en communication sur ce thème et se demande si ce Plan directeur des circulations est réellement en passe d'être achevé. Il s'agit maintenant de renverser les priorités et d'arrêter de discuter de manière sectorielle sur des projets pour lesquels ce plan joue un rôle essentiel.

L'Entente Morgienne demande à ce que la priorité soit mise sur la finalisation de ce plan et qu'il soit approuvé par le Conseil communal afin de pouvoir se concentrer sur d'autres sujets avec beaucoup plus d'efficacité.

**Mme la Syndique Nuria GORRITE** estime que la Municipalité fait de gros efforts en matière de communication et c'est bien pour cela que les acteurs concernés par le projet du parking sous les quais ont été réunis lors d'un forum. Il est vrai que, par le passé, il y a eu parfois des quiproquos, un manque de communication réciproque et certaines tensions. Les commerçants ont d'ailleurs eux-mêmes fait un immense travail de coordination et ont désigné un interlocuteur.

Concernant le Plan directeur des circulations, il a été envoyé au Canton qui a mis 15 mois pour se déterminer et pour faire quelques observations mineures. Un préavis sera soumis au Conseil communal dans les prochains mois.

**Mme Claudine DIND-PERROCHET** remarque que certains conseillers sont encore sceptiques en ce qui concerne l'emplacement de ce parking. Elle relève le bon travail de la commission et les vœux intéressants qui en découlent.

Il est important de poursuivre la réflexion et de rester attentifs à tous les aménagements qui seront prévus en parallèle à un tel parking, qu'il se fasse sous les quais ou ailleurs. Elle pense notamment à la circulation générale découlant du Plan directeur des circulations, à la canalisation adéquate des véhicules venant des alentours, à l'amélioration des lignes des transports publics et à des déplacements agréables pour les piétons dans toute la ville. Tous ces aménagements devraient permettre, comme dans d'autres villes, de profiter d'un centre historique et commercial agréable.

**M. Bertrand GILLIARD** relève néanmoins qu'il faudrait être en possession du Plan directeur des circulations pour pouvoir envisager l'étude de ce nouveau parking.

#### Au vote :

**Les conclusions du rapport sont acceptées à une majorité évidente.**

Elles ont la teneur suivante :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### décide :

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 150'000.00 pour l'étude de l'avant-projet de construction d'un parking souterrain sous les quais;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 3 ans, à raison de CHF 50'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2011.

#### N° 8/2.10

Objet:

*Direction des infrastructures et énergies*

Demande d'un crédit de CHF 1'120'000.00 pour le remplacement et le renforcement des infrastructures communales au chemin de Saint-Roch, subside de l'Etablissement cantonal d'assurance incendie (ECA) non déduit;

**M. Yves MENETREY**, Président de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

La parole n'est pas demandée.

#### Au vote :

**Les conclusions du préavis sont acceptées à l'unanimité.**

Elles ont la teneur suivante :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES



- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide :**

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'120'000.00 pour le remplacement et le renforcement des infrastructures communales au chemin de Saint-Roch, subside de l'Etablissement cantonal d'assurance incendie (ECA) non déduit;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en vingt ans, à raison de CHF 56'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2011.

[N° 9/2.10](#)

*Direction des infrastructures et énergies*

Objet:

Demande d'un crédit de CHF 600'000.00 pour le remplacement des conduites industrielles, la réhabilitation des collecteurs et la réfection du revêtement routier au chemin de Chaudabronnaz, subside de l'Etablissement cantonal d'assurance incendie (ECA) non déduit;

**M. Eric BAUER**, Président de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

**M. Jean-Bernard THULER** souhaite que la réalisation de bandes cyclables soit étudiée sur chaque tronçon où une réfection de chaussée est prévue, la ville de Morges étant une commune qui se préoccupe de la mobilité douce.

**Au vote :**

**Les conclusions du préavis sont acceptées à l'unanimité.**

Elles ont la teneur suivante :

**LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES**

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide :**

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 600'000.00 pour le remplacement des conduites industrielles, la réhabilitation des collecteurs et la réfection du revêtement routier au chemin de Chaudabronnaz, subside de l'Etablissement cantonal d'assurance incendie (ECA) non déduit;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 20 ans, à raison de CHF 30'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2010.

[N° 10/2.10](#)

*Direction de la jeunesse, sécurité sociale et espaces publics*

Objet:

Demande d'un crédit de CHF 95'000.00 pour le réaménagement de la place de jeux à la rue des Fossés, subsides non déduits;

**Mme Anne-Catherine AUBERT**, Présidente de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

La parole n'est pas demandée.

**Au vote :**

**Les conclusions du préavis sont acceptées à une majorité évidente.**

Elles ont la teneur suivante :

**LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES**

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide :**

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 95'000.00 pour le réaménagement de la place de jeux à la rue des Fossés, subsides non déduits;
2. de dire ce montant sera amorti, en règle générale, en 5 ans, à raison de CHF 19'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2011.

N° 11/2.10

*Direction de la jeunesse, sécurité sociale et espaces publics*

Objet: Règlement communal sur les conditions d'octroi de l'aide individuelle au logement.

**Mme Catherine HODEL**, Présidente de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

**M. Stéphane DEWARRAT** est surpris de constater que seuls 9 ménages à Morges profitent de cette aide alors qu'ils seraient 384 à pouvoir en bénéficier. Cela représente un peu plus de 1 % de l'aide que la commune voulait octroyer au départ. Il constate que les buts de cette aide ne sont pas atteints. Il formule deux questions à la Municipalité :

- peut-on imaginer modifier les règles d'octroi de l'aide individuelle au logement ?
- a-t-on les outils pour pouvoir contrôler si cette aide est utilisée à bon escient et éviter ainsi le surendettement d'un bénéficiaire ?

**Mme la Municipale Sylvie MOREL-PODIO** répond que le canton a assoupli quelque peu les normes et que le nombre de bénéficiaires actuels est passé de 9 à 13. L'aide individuelle au logement prévoit une participation de la commune pour moitié et du canton pour l'autre. Le Conseil communal peut demander, par voie de motion ou de postulat, de modifier le règlement communal. Dans ce cas, l'aide qui n'est pas prévue dans le règlement cantonal serait entièrement à la charge de la commune.

Le montant de l'aide au logement est versé directement au bénéficiaire et il n'est pas possible de vérifier s'il est utilisé à bon escient. Néanmoins, si ce montant n'est pas employé pour payer le loyer, le locataire recevra un avis d'expulsion, qui arrivera directement au CSR (Centre Social Régional) et le cas sera donc connu. D'autre part, il existe actuellement un processus cantonal de désendettement et le bénéficiaire qui aurait utilisé l'aide au logement à mauvais escient se verrait contraint de la rembourser.

**Mme Claudine DIND-PERROCHET** informe les membres du Conseil qu'une motion a été déposée au Grand Conseil au mois de novembre par Mme Valérie Schwaar afin que certains critères d'octroi de cette aide soient revus, par exemple les limites fixées au revenu, au montant des loyers et au type d'appartements. Elle mentionne encore que la commune de Vevey a décidé de ne pas respecter certaines normes du canton et octroie des aides communales.

**Au vote :**

**Les conclusions du préavis sont acceptées à une majorité évidente.**

Elles ont la teneur suivante :

**LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES**

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide :**

1. d'adopter les modifications des articles 1, 4 et 5 du Règlement communal sur les conditions d'octroi de l'aide individuelle au logement, ceci en conformité avec le RAIL.

**9. Motion de la Commission des finances "Intensification de l'utilisation de la comptabilité analytique au sein de l'administration communale" – Détermination de la Municipalité et du Conseil communal**

Au nom de la Municipalité, **M. le Municipal Eric ZUGER** ne s'oppose pas à la prise en considération de cette motion et fait lecture de sa détermination que chaque membre du Conseil a reçue par écrit en début de séance. Ce texte figure en [annexe 1](#) du PV.

Au nom de la Commission des finances **M. Jean-Marc PASCHE** remercie la Municipalité d'entrer en matière sur cette motion et prend note de l'évolution favorable de la comptabilité générale, le modèle comptable harmonisé (MCH) ayant fait l'objet d'une révision fondamentale.

La situation globale n'était pas satisfaisante et ce point a souvent été soulevé par la Commission des finances, notamment à l'examen des comptes. Une comptabilité analytique pourrait améliorer les choses. Cependant, la commission est ouverte à toute forme d'amélioration des comptes pour les rendre plus lisibles et pour améliorer son travail.

**M. Philippe DERIAZ** reste sceptique quant à utiliser une comptabilité analytique et estime que dans une collectivité publique, sans logique de profit, une telle comptabilité se révélerait trop coûteuse, principalement en termes de personnel, de saisie informatique et de procédures d'analyse. Une telle comptabilité pourrait néanmoins être utilisée pour le vignoble communal. Il demande cependant que la Municipalité fasse des efforts en ce qui concerne la formulation comptable.

**M. Jean-Hugues BUSSLINGER** réagit à ces propos. Il existe donc 2 visions comptables, celle noble qui s'applique aux services publics et qui n'a pas besoin d'être précise et analytique et celle qui s'adresse aux entreprises privées, précise, analytique et qui permet de tirer des conclusions. Pour sa part, il considère qu'une commune doit être gérée avec précision.

Pour en revenir à la détermination de la Municipalité, il pose la question suivante :

- Qu'est-ce qu'une comptabilité agricole ?

Le Président propose de voter d'abord sur la prise en considération immédiate de cette motion et son renvoi à la Municipalité et, en cas de refus, de voter sur le renvoi de la proposition à l'examen d'une commission (Art.62).

Au vote, la motion est prise en considération à **une majorité évidente**.

**10. Motion des Groupes libéral et radical "L'accueil parascolaire des enfants pour une commune proactive" – Développement**

Au nom des Groupes libéral et radical, **M. Jean-Hugues BUSSLINGER** développe cette motion dans les termes suivants :

Le 27 septembre dernier, le peuple vaudois a plébiscité, à plus de 78 % des suffrages exprimés, un nouvel article 63a de la Constitution vaudoise instituant un accueil parascolaire facultatif pour les élèves, cofinancé par les parents et organisé par les communes. Presque tous les partis se sont retrouvés pour saluer ce scrutin et les dispositions nouvelles de notre Constitution.

Il s'agit maintenant de mettre en œuvre le nouvel article et, dans ce cadre, de veiller à ce que les communes puissent jouer pleinement leur rôle.

Dorénavant, l'accueil parascolaire doit être organisé par les communes, en collaboration avec l'Etat et les partenaires privés, pendant toute la durée de la scolarité obligatoire. Cet accueil doit avoir lieu dans les locaux scolaires ou à proximité. Les conditions de l'accueil sont fixées par les communes, tandis que l'accueil peut être confié à des organismes privés.

Il paraît important que la commune de Morges ne demeure pas passive durant la phase d'élaboration de la loi qui devra mettre le texte constitutionnel en application. Nous attendons de la commune de Morges qu'elle assume pleinement ses nouvelles responsabilités constitutionnelles, se montre à la fois créative et soucieuse des intérêts bien compris des parents et des contribuables, partenaires financiers de l'accueil parascolaire.

L'expérience tant de la loi sur l'accueil de jour des enfants (qui a eu des conséquences non négligeables sur le portemonnaie de certains parents) que du projet de loi sur les écoles de musique (la Cheffe du département compétent a récemment annoncé la remise de l'ouvrage sur le métier, en collaboration avec les communes) doit être prise en considération. Il serait regrettable d'attendre sans agir un projet de loi cantonale qui pourrait bien ne pas tenir compte du rôle central des communes, tel que l'impose le texte adopté par le peuple.

Dans ce cadre, il paraît plus particulièrement nécessaire que les principes de souplesse, de simplicité et d'économicité soient appliqués, de manière à répondre au mieux aux vœux des familles, sans que les contributions financières demandées aux parents ne suscitent des réactions outrées, sous forme par exemple, de pétition.

En conséquence, les Groupes radical et libéral demandent à la Municipalité

- de se montrer proactive et d'intervenir auprès de l'Union des communes vaudoises (UCV) afin que les associations de communes (UCV et ADCV) prennent la conduite des opérations en vue de mettre sur pied les dispositions d'application de l'article 63a de la Constitution,
- De soumettre au Conseil communal les lignes directrices qui régiront son action dans ce cadre, en respectant les principes de souplesse, de simplicité et d'économicité.

La Municipalité se déterminera lors d'une prochaine séance.

**11. Motion Jean-Marc Pasche "Pour une étude sur l'utilisation optimale des énergies renouvelables à Morges, Cité de l'énergie" - Développement**

Le texte de développement de cette motion se trouve en [annexe 2](#) du PV.

La Municipalité se déterminera lors d'une prochaine séance.

**12. Interpellation de la Commission des finances "Politique municipale en matière de sport" - Réponse de la Municipalité**

**Mme la Syndique Nuria GORRITE** annonce que les membres du Conseil ont reçu une réponse écrite de la Municipalité. Ce texte figure en [annexe 3](#) du PV.

Au nom de l'Entente Morgienne, **Mme Catherine HODEL** estime la réponse de la Municipalité longue et peu satisfaisante.

En 2005, M. Eric Züger, alors Président de la Commission des finances, a demandé à ce que la Municipalité traite de manière équitable toutes les sociétés locales.

La Municipalité a alors mandaté Mme Chaves, laquelle a remis un rapport dont la Municipalité a pris acte le 12 septembre 2007. Rien ne s'est passé suite à ce rapport. En 2008, en réponse à une question du Conseil, la Municipalité a expliqué avoir donné un autre mandat à Mme Chaves, avec le double objectif de proposer une répartition de l'enveloppe financière entre les sociétés locales et de calculer les montants.

La communication que le Conseil reçoit aujourd'hui (5 ans après le vœu de la Commission des finances) et dont le préambule est un copier-coller de celle reçue en 2008 ressemble plus à une explication d'immobilisme plutôt qu'à des résultats concrets.

L'Entente Morgienne estime que cette réponse est inacceptable.

**M. Jean-Marc PASCHE** explique que la Commission des finances ne s'est pas encore réunie depuis la réception de cette réponse. Il a appris néanmoins que certains membres ont été déçus de son contenu.

Dans le programme déposé en début de législature, ce point était mentionné comme prioritaire. A ce jour, il constate qu'aucun subside n'a été revu en fonction des critères définis, qu'il n'y a aucune logique dans les subsides tels qu'ils sont distribués et que le problème est devenu régional.

Il est clair que la région doit être impliquée. Il est possible néanmoins de prendre l'exemple de la ville de Vevey, citée dans le rapport Chaves, qui verse un certain montant par membre de club, subside qui est complété par les communes de la région.

M. Jean-Marc Pasche avait prévu de déposer la résolution suivante :

- Le Conseil communal demande à la Municipalité de bien vouloir accélérer la mise en œuvre de la nouvelle politique municipale en matière de sport et de déposer, dans un délai raisonnable, le préavis municipal annoncé dans sa communication [N° 12/3.08](#).

Cependant, le préavis [N° 42/12.09](#) (création d'un poste de coordinateur "vie culturelle, sportive et associative" au sein de l'administration communale) ayant été déposé, il propose de ne pas voter cette résolution.

**M. Vincent JAQUES** précise que M. Jean-Marc Pasche a fait cette intervention en son nom propre, la Commission des finances n'ayant été ni consultée, ni réunie pour discuter de cette réponse. Il lui semble judicieux de continuer à travailler sur cette interpellation et il rejoint l'avis de M. Pasche de ne pas voter de résolution ce soir.

Il rappelle en effet qu'un préavis est en cours concernant le poste d'un coordinateur et que la question soulevée au point 2.3 de la réponse de la Municipalité est intégrée à la réflexion de la commission nommée pour ce préavis.

**Mme la Syndique Nuria GORRITE** ne comprend pas cette accusation d'immobilisme. Comme expliqué dans sa réponse, la Municipalité a mis en place un groupe de travail qui s'est efforcé de répondre aux 7 recommandations mentionnées dans le rapport Chaves.

La Municipalité met à disposition des clubs un important potentiel d'infrastructures sportives et soutient le sport à l'école en proposant des sports facultatifs. Elle a également conçu un règlement destiné à soutenir les jeunes sportifs méritants et a développé le concept de "Morges bouge".

En ce qui concerne les subventions et comme expliqué au point 2.3 de son rapport, un groupe inter-Municipalités a travaillé avec Mme Chaves pour essayer de mettre à jour des critères d'attribution. Actuellement, la Municipalité verse un montant de CHF 180'000.00 à l'ensemble des clubs de la ville de Morges sans critères définis. Avec l'introduction de critères, certains clubs seraient gagnants et d'autres perdants.

L'ARCAM travaille actuellement sur une participation intercommunale, ceci pour tenir compte des sportifs morgiens et non-morgiens. Ce genre de processus demande du temps et de la patience. Dans cette attente, est-il pertinent de modifier les subventions ? La Municipalité a estimé que non, afin de ne pas pénaliser certains clubs qui contribuent au bien-être de la population et au maintien de la stabilité sociale de notre ville. Il est possible d'attendre une ou deux années de plus de manière à permettre à la région de prendre ses décisions.

**M. Eric DECOSTERD** se déclare conscient du travail accompli par la Municipalité. Cependant, en 2005, la Commission des finances a émis le vœu que toutes les sociétés locales soient traitées de manière équitable. Force est de constater que, 5 ans plus tard, le dossier n'a pas beaucoup progressé.

Aucune résolution n'étant demandée, le Président passe à l'ordre du jour.

### **13. Réponse de la Municipalité aux questions en suspens**

**Mme la Syndique Nuria GORRITE** annonce qu'il n'y a qu'une seule réponse, que les membres du Conseil ont reçue par écrit, concernant les questions de M. Jean-Hugues Busslinger relatives aux délais de paiement pratiqués dans l'administration communale de Morges. Ce texte figure en [annexe 4](#) du PV.

**M. Jean-Hugues BUSSLINGER** se déclare satisfait de la réponse écrite fournie par la Municipalité. Il constate que la ville de Morges paie le 85 % de ses factures à 30 jours. En prenant l'engagement de diminuer le délai de paiement des 15 % restant, la Direction FEG rendra service à tous les entrepreneurs avec qui la commune travaille. Le meilleur plan de relance est celui de payer les créanciers dans les délais.

### **14. Questions, vœux et divers**

Au nom de la Commission des finances, **M. Eric BAUER** dépose le vœu suivant :

- Que la Municipalité remette à la Commission des finances, chaque année, un tableau des variations EPT et une récapitulation des hypothèses d'établissement du budget avant l'examen dudit budget par la commission, en même temps que les chiffres proprement dits.

Pour l'examen du budget, la Commission des finances a demandé et obtenu à deux reprises déjà deux documents complémentaires qui se sont révélés particulièrement utiles.

Il s'agit en premier lieu d'un tableau des mouvements du personnel communal qui explique clairement les variations de l'effectif en termes d'emplois à plein temps (EPT). La Commission des finances peut ainsi mieux apprécier les éléments concernés du budget, dans tous les dicastères, ce qui soulève moins de questions de compréhension.

En second lieu, il s'agit d'une récapitulation des hypothèses qui ont permis à la Municipalité d'établir le budget, instrument essentiel tant pour la Municipalité que pour la Commission des finances.

Pour la Municipalité, ces hypothèses de travail permettent d'inscrire le budget dans une évolution plus large, une sorte de vision prolongée, qui tient le mieux possible compte des événements en cours et qui anticipe ceux à venir. Les objectifs et les priorités budgétaires ainsi définis pour l'ensemble des dicastères sont plus clairs, plus aisément applicables et communicables, puis vérifiables et, le cas échéant, adaptables.

Pour la Commission des finances, la connaissance de ces hypothèses répond à de nombreuses questions qui se posent inmanquablement à l'examen du budget, dans tous les dicastères (notamment sur les priorisations, les reports et autres éléments de décision). L'instrument permet aussi une meilleure compréhension des décalages souvent importants entre l'actualité et l'exercice budgétaire, à l'exemple des résultats des années précédentes.

L'utilité de ces hypothèses étant avérée, comme celle du tableau des variations EPT, il importe maintenant d'en disposer plus tôt, non pas en résultat de l'examen du budget, mais bien pour y procéder, soit au début, en même temps que les chiffres.

**M. Didier BRUGGER** dépose le vœu suivant :

- Que l'arrêt du bus N° 703 situé en face de la Migros soit réaménagé.

Il explique que cet arrêt avait été installé, à l'époque, pour un nombre de voyageurs restreint. Actuellement, de nombreux jeunes empruntent cette ligne pour se rendre à Marcellin, ce qui provoque un encombrement sur le trottoir, essentiellement en cas de mauvais temps lorsque les voyageurs s'abritent sous le couvert de l'immeuble contigu. M. Brügger demande à ce que cet arrêt soit réaménagé, avec un nombre plus important de places assises et couvertes.

En ce qui concerne les horaires de la ligne de bus N° 703, **M. Didier BRUGGER** donne lecture de la lettre que les pétitionnaires ont reçue de la part de la direction des MBC. Cette dernière admet avoir mal géré les changements d'horaires, tant au niveau de la communication que dans la gestion de l'offre. Elle reconnaît également avoir sous-estimé les impacts du changement du réseau des TPM sur la clientèle. Des contacts ont eu lieu entre la Municipalité, le comité directeur des TPM et la direction des MBC. Des solutions sont à l'étude pour corriger la diminution de l'offre dans les quartiers du Delay et de Grassey.

M. Didier Brügger demande des compléments d'information à la Municipalité.

**Mme la Syndique Nuria GORRITE** apporte quelques explications. La Municipalité a en effet reçu une pétition des habitants de ce quartier lui demandant d'intervenir auprès de la direction des MBC, de manière à réévaluer la pertinence des décisions prises en matière de modifications d'horaires et de tracés.

Une séance a été organisée avec une délégation des pétitionnaires et la direction des MBC. Cette discussion s'est soldée par des propositions de modifications qui ont été jugées insatisfaisantes.

Avec ces modifications de dessertes et d'horaires, la direction des MBC n'a pas respecté l'article 4 de la convention qui la lie à la Municipalité et qui précise que c'est le Comité directeur de cet organisme qui est compétent pour définir l'offre.

Lors d'une réunion organisée entre les communes membres et la direction des MBC, cette dernière s'est engagée à fournir des propositions supplémentaires pour améliorer la desserte dans ce quartier, propositions qui devront être avalisées par le Comité directeur.

**M. Bastien MONNEY** fait partie de la délégation des pétitionnaires qui a été reçue à l'Hôtel-de-Ville, en présence de la direction des MBC. Il remercie la Municipalité pour son engagement fort et ferme. En s'associant à la démarche des pétitionnaires, elle leur a montré qu'elle les soutient et qu'elle désire trouver rapidement une finalité heureuse à cette situation.

**M. Roger CHRISTINAT** soutient la demande de M. Brügger concernant l'aménagement de l'arrêt du bus N° 703 à la rue de la Gare. A cet endroit et à certaines heures, le trottoir est totalement encombré, à tel point qu'il devient difficile d'y cheminer. Il demande à la Municipalité de prévoir les aménagements nécessaires pour régulariser la situation.

**Mme Martine COSTA** a constaté que les modérateurs de trafic situés dans la deuxième partie de la Rue du Sablon ont été déplacés, avec pour conséquence une augmentation de la vitesse des véhicules. Elle demande à la Municipalité des précisions concernant ces modérateurs.

La parole n'est plus demandée et le Président lève la séance à 22H15.

Le Président :

La Secrétaire :

Laurent Pellegrino

Jacqueline Botteron

- [Annexe 1](#) : Détermination de la Municipalité au sujet de la motion de la Commission des finances "Intensification de l'utilisation de la comptabilité analytique au sein de l'administration communale".
- [Annexe 2](#) : Motion Jean-Marc Pasche "Pour une étude sur l'utilisation optimale des énergies renouvelables à Morges, Cité de l'énergie" – Développement.
- [Annexe 3](#) : Réponse de la Municipalité à l'interpellation de la Commission des finances "Etude de Mme G. Chaves – politique municipale en matière de sport" du 5 décembre 2009.
- [Annexe 4](#) : Réponse de la Municipalité aux questions de M. Jean-Hugues Busslinger relatives aux délais de paiement pratiqués dans l'administration communale de Morges.